



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 1^{er} juin 2026 à 19 h 00, tenue en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la **Loi sur les Cités et Villes**, sont présents le maire André Brunette et les conseillers (ère) Andrea Geary, Dominic Tremblay, Éric Charbonneau, Luc Pilon et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes : madame Johanne Hébert, directrice générale et Claudine Beaudin, greffière par intérim.

Poste vacant : Quartier sud, siège no. 1

Monsieur Éric Charbonneau se joint à la séance à 19 h 13.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum est constaté sous la présidence du maire, monsieur André Brunette.

26-06-01-7332

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 1^{er} juin 2026 à 19 h 00.

ADOPTÉ

ORDRE DU JOUR

- A)** Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum
- B)** Adoption de l'ordre du jour
- C)** Annonces et dépôt des documents :
 - 1.** Rapport sur la situation financière au 31 mai 2026
 - 2.** Dépôt de la liste des dépenses autorisées en mai 2026
 - 3.** Rapport sur la situation financière investissement au 31 mai 2026
 - 4.** Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en mai 2026
 - 5.** Dépôt du procès-verbal de correction pour la résolution 25-05-05-6937
- D)** Période d'information du maire
- F)** Période de questions du public

10 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 10.1** Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2026
- 10.2** Procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mai 2026

20 CONTRATS & ENTENTES

- 20.1** Autorisation – Acte de servitude Hydro-Québec et Bell Canada (rue Bicentenaire) – Partie des lots 6 623 403, 6 623 404, 6 659 009, 6 659 010 et 6 659 012
- 20.2** Autorisation - Acte de cession pour fins d'utilités publiques entre Gestion Imseel Inc. et la Ville de Huntingdon – Modification signataire résolution 26-02-02-7234
- 20.3** Autorisation – Octroi de contrat - Pavage et bordures rue Arnold
- 20.4** Autorisation – Octroi de contrat - Pavage et bordures rue Lasselle

- 20.5** Autorisation - Entente visant la modification du réseau de distribution Énergir
- 20.6** Adoption - Programme régional d'entretien et d'évaluation des réseaux municipaux de distribution d'eau, des bornes-fontaines et des points d'eau utilisés à des fins de sécurité incendie
- 20.7** Autorisation - Aide financière accordée en vertu du deuxième alinéa de l'article 92.1 de la I.C.M.- 9480-8409 Québec Inc. – Tim Hortons & dépanneur Voisin
- 20.8** Autorisation - Aide financière accordée en vertu du deuxième alinéa de l'article 92.1 de la I.C.M.- 9480-8409 Québec Inc. – Pharmacie Uniprix;
- 20.9** Autorisation - Acquisition remorque et réservoir d'eau – Soumission Insta-Mix
- 20.10** Autorisation - Installation clôture garage municipal – Soumission Les As de la clôture
- 20.11** Autorisation - Travaux de réfection d'un mur 72, rue Dalhousie – Construction Jacques Théorêt
- 20.12** Autorisation – Mandat à la compagnie GC Brieau – Gestion Informatique

30 ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1** OH du Haut-Saint-Laurent – Budget révisé 2026 – 004039 PU-REG déficit d'exploitation
- 30.2** Approbation des états financiers 2025 - OH du Haut-Saint-Laurent
- 30.3** Demande de contribution financière - Club FADOQ Huntingdon
- 30.4** Contribution financière – Marché Fermier – 24 juin et 1^{er} juillet 2026 (ajout)

40 RÉGLEMENTATION

- 40.1** Adoption du règlement numéro 1005-2026 modifiant le règlement de zonage numéro 512 et le plan de zonage;
- 40.2** Officialisation municipale de la désignation d'une nouvelle voie privée de circulation – Rue Alto

50 NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

- 50.1** Embauche – Inspectrice municipale et en environnement – Remplacement congé de maternité
- 50.2** Embauche pompière – Madame Rebacca Allen-Arcand

60 VARIA

- 60.1** Appui visant l'analyse et l'implantation de solutions pour les services de garde précédant la rentrée scolaire

70 RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

- 70.1** Madame Andrea Geary
- 70.2** Monsieur Dominic Tremblay
- 70.3** Monsieur Éric Charbonneau
- 70.4** Monsieur Luc Pilon
- 70.5** Monsieur Rémi Robidoux

G) Levée de la séance

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des sujets à l'ordre du jour;

26-06-01-7333

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Luc Pilon
Et résolu à l'unanimité**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 1^{er} juin 2026 tel que présenté et y ajouter le point suivant :

30.4 Contribution financière Marché Fermier – 24 juin et 1^{er} juillet
ADOPTÉ

ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MAI 2026

Le rapport des activités financières de la Ville de Huntingdon au 31 mai 2026 est déposé, avec dispense de lecture.

DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES AU 31 MAI 2026

En vertu de l'article 477.2 de la Loi sur les Cités et Villes, la liste des dépenses autorisées au 31 mai 2026 est déposée, avec dispense de lecture.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, Johanne Hébert, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE - INVESTISSEMENT AU 31 MAI 2026

Le rapport des activités d'investissement de la Ville de Huntingdon au 31 mai 2026 est déposé, avec dispense de lecture.

DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AUTORISÉES EN MAI 2026

En vertu de l'article 477.2 de la ***Loi sur les Cités et Villes***, la liste des dépenses d'investissements autorisées au 31 mai 2026 est déposée, avec dispense de lecture.

La liste des dépenses d'investissement autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, Johanne Hébert, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION POUR LA RÉSOLUTION 25-05-05-6937

La greffière par intérim dépose le procès-verbal de correction pour la résolution numéro 25-05-05-6937.

PÉRIODE D'INFORMATION DU MAIRE

La Ville est heureuse de collaborer avec le Réseau Communautaire de la Montérégie-Ouest et la Clinique Repère pour l'implantation d'un Centre de proximité offrant des services communautaires, psychosociaux et de santé aux personnes vulnérables de la région. Le centre sera situé au 72, rue Dalhousie et ouvrira ses portes en juillet prochain.

La Ville organisera, en collaboration avec la Sûreté du Québec ainsi que les écoles Notre-Dame et Heritage, un atelier éducatif sur la sécurité à vélo et en trottinette. L'activité se tiendra le 20 juin prochain, de 9 h à midi, dans le stationnement situé derrière l'hôtel de ville.

Les jeux d'eau, situés au parc Prince-Arthur, sont maintenant ouverts pour la saison estivale.

La saison de soccer débute cette semaine, tandis que le camp de jour commencera le 29 juin prochain, toujours en collaboration avec Samuel Julien et les Événements Droit au but.

Le 16 juin prochain, la firme Anfitek procédera à l'inspection du barrage ainsi qu'à la réalisation de forages géotechniques.

Des résidents du secteur de la rue Bowron ont soumis une demande visant l'aménagement d'un écran d'intimité entre leurs propriétés et les nouvelles constructions de la rue Dalhousie.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de questions est allouée aux personnes présentes dans la salle des délibérations, en vertu de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

10 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2026

ATTENDU QUE la greffière par intérim a transmis aux membres du conseil, avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 4 mai 2026;

ATTENDU la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19);

26-06-01-7334

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 4 mai 2026 soit adopté tel que soumis par la greffière par intérim.

ADOPTÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 MAI 2026

ATTENDU QUE la greffière par intérim a transmis aux membres du conseil, avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 28 mai 2026;

ATTENDU la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19);

26-06-01-7335

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Luc Pilon
Et résolu à l'unanimité**

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 28 mai 2026 soit adopté tel que soumis par la greffière par intérim.

ADOPTÉ

20. CONTRATS ET ENTENTES

AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE SERVITUDE HYDRO-QUÉBEC ET BELL CANADA (RUE BICENTENAIRE) – PARTIE DES LOTS 6 623 403, 6 623 404, 6 659 009, 6 659 010 ET 6 659 012

CONSIDÉRANT QU'il est requis d'implanter des services d'utilité publique sur une partie des lots 6 623 403, 6 623 404, 6 659 009, 6 659 010 et 6 659 012 du cadastre du Québec tel que présenté au plan accompagnant la description technique préparée par Vital Roy Inc, arpenteurs-géomètres (Dossier : 29250-00, Minute : 12520);

CONSIDÉRANT QUE le fonds dominant au bénéfice duquel les droits de servitude sont établis est constitué d'un réseau de lignes électriques d'HYDRO-QUÉBEC et d'un réseau de télécommunication par câble de BELL;

CONSIDÉRANT QUE 9408-5206 Québec Inc. paiera les frais de servitude et de leur publicité, s'il s'en trouve;

CONSIDÉRANT QUE HYDRO ou BELL réparera la surface de l'assiette de servitude et rétablira les clôtures, barrières et haies décoratives dans l'état où elles se trouvaient avant l'exécution des travaux de construction ou d'entretien desdites lignes.

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, il est requis que la Ville consente à l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle, en faveur d'Hydro-Québec et de Bell Canada, sur une partie du fond servant connu sous le numéro des lots 6 623 403 et 6 659 012;

26-06-01-7336

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil municipal autorise le maire André Brunette et la greffière par intérim Claudine Beaudin à signer tous les documents requis afin de consentir à Hydro-Québec et à Bell Canada une servitude réelle et perpétuelle sur une partie des lots 6 623 403 et 6 659 012 du cadastre du Québec, tel que présenté au plan accompagnant la description technique préparée par Vital Roy Inc, arpenteurs-géomètres (Dossier : 29250-00, Minute : 12520).

ADOPTÉ

**AUTORISATION – ACTE DE CESSION POUR FINS D’UTILISÉS
PUBLIQUE ENTRE GESTION IMSEEL INC. ET LA VILLE DE
HUNTINGDON – MODIFICATION SIGNATAIRE RÉSOLUTION
26-02-02-7234**

CONSIDÉRANT l’entente intervenue entre la Ville de Huntingdon et le promoteur de développement domiciliaire Projet Hinghland Phase I, soit Gestion Imseel Inc.;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 26-02-02-7234;

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de modifier un des signataires autorisés de la Ville relativement à l’acte de cession intervenu entre les parties;

26-06-01-7337

**Il est proposé par monsieur Éric Charbonneau
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l’unanimité**

QUE le conseil municipal autorise la greffière par intérim, Mme Claudine Beaudin, à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l’acte de cession ainsi que tout autre document requis aux fins de la présente résolution.

ADOPTÉ

**AUTORISATION – OCTROI DE CONTRAT - PAVAGE ET
BORDURES RUE ARNOLD**

CONSIDÉRANT QU’une demande de soumissions pour des travaux de pavage et de bordures pour la rue Arnold;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire:	Montant total incluant les taxes
Les Pavages Ultra inc.	80 633.83 \$
Ali Excavation inc.	97 281.11 \$

CONSIDÉRANT l’analyse des soumissions et les recommandations quant à leur conformité par rapport aux exigences du devis;

26-06-01-7338

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l’unanimité**

QUE le conseil municipal autorise l’octroi du contrat à Pavages Ultra inc. au montant de 80 633.83 \$, incluant les taxes;

QUE cette dépense au poste 22-320-20-721 de 73 629.44 \$ soit financée à même le règlement d’emprunt 930-2021.

ADOPTÉ

**AUTORISATION – OCTROI DE CONTRAT - PAVAGE ET
BORDURES RUE LASSELLE**

CONSIDÉRANT QU’une demande de soumissions pour des travaux de pavage et de bordures pour la rue Lasselle;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire:	Montant total incluant les taxes
Les Pavages Ultra inc.	115 893.37 \$
Ali Excavation inc.	119 737.37 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et les recommandations quant à leur conformité par rapport aux exigences du devis;

26-06-01-7339

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil municipal autorise l'octroi du contrat à Pavages Ultra inc. au montant de 115 893.37 \$, incluant les taxes;

QUE cette dépense au poste 22-320-20-721 de 105 826.10 \$ soit financée à même le règlement d'emprunt 930-2021.

ADOPTÉ

AUTORISATION DE SIGNATURE – MODIFICATION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION ÉNERGIR

CONSIDÉRANT la demande de modification du réseau de distribution d'Énergir dans le cadre du projet 60-005502;

CONSIDÉRANT QUE cette modification a pour objectif le déplacement des infrastructures du réseau de distribution d'Énergir afin de permettre à la Ville de procéder à l'installation d'une conduite d'égout pluvial dans le cadre des travaux réalisés sur le chemin Ridge, entre les numéros civiques 2055 et 2121;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Huntingdon a adopté l'Entente-cadre entre Énergir et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) en matière de gestion des espaces publics pour les réseaux d'infrastructures urbaines (résolution 26-01-12-7201);

CONSIDÉRANT QUE le coût total des travaux (excluant les travaux civils) est évalué à 52 890,00\$ plus les taxes applicables.;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'Entente, la Municipalité devra payer le coût réel des travaux dans une proportion de 51,4%, soit un montant estimé de 27 185,46\$, plus les taxes applicables.

CONSIDÉRANT QUE ce pourcentage pourra faire l'objet d'un ajustement en fonction des infrastructures réellement touchées par les Travaux une fois ceux-ci terminés.

26-06-01-7340

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Luc Pilon
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale Johanne Hébert à signer pour et au nom de la Ville de Huntingdon la demande de modification au réseau de distribution d'Énergir et d'assumer les frais reliés à ces travaux.

QUE la dépense au poste budgétaire 22-320-24-721 soit financée à même le règlement d'emprunt 987-2025.

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROGRAMME RÉGIONAL D'ENTRETIEN ET D'ÉVALUATION DES RÉSEAUX MUNICIPAUX DE DISTRIBUTION D'EAU, DES BORNES-FONTAINES ET DES POINTS D'EAU UTILISÉS À DES FINS DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE la municipalité est assujettie à la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, S-3.4.) et doit assurer, sur son territoire, de la mise en œuvre des actions prévues au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;

ATTENDU QUE les Orientations ministérielles en matière de sécurité incendie (RLRQ, S-3.4, r 2.1.) exigent que les municipalités disposent d'un programme d'entretien et d'évaluation des réseaux municipaux de distribution d'eau, des bornes-fontaines et des points d'eau utilisés pour l'alimentation en eau lors d'interventions incendie;

ATTENDU QUE la disponibilité en eau et la fiabilité de son approvisionnement constituent des éléments essentiels, de la force de frappe requise lors d'une intervention incendie ;

ATTENDU QUE l'absence d'un tel programme pourrait compromettre la conformité de la municipalité aux exigences applicables et retarder l'attestation du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de 2e génération ;

ATTENDU QUE l'absence d'un tel programme pourrait compromettre la conformité de la municipalité aux exigences applicables et retarder l'attestation du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de 2e génération ;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a élaboré un Programme régional d'entretien et d'évaluation des réseaux municipaux de distribution d'eau, des bornes-fontaines et des points d'eau afin d'uniformiser les pratiques et de soutenir les municipalités dans leurs responsabilités ;

ATTENDU QUE ce programme prévoit notamment :

- les modalités d'inspection visuelle et annuelle des bornes-fontaines ;
- la réalisation d'essais hydrauliques périodiques ;
- l'identification, la codification et la cartographie des équipements ;
- l'évaluation, la vérification et l'entretien des points d'eau et bornes sèches ;
- les responsabilités respectives des municipalités et du service de sécurité incendie ;

26-06-01-7341

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Éric Charbonneau
Et résolu à l'unanimité**

- 1. D'adopter** le Programme d'entretien et d'évaluation des réseaux municipaux de distribution d'eau, des bornes-fontaines et des points d'eau utilisés à des fins de sécurité incendie, tel que présenté ;
- 2. De mandater** la direction générale ainsi que le service de sécurité incendie et/ou le service des travaux publics pour assurer la mise en œuvre, l'application et le suivi du programme;
- 3. De transmettre** copie de la présente résolution à la MRC du Haut-Saint-Laurent à des fins de conformité et de suivi régional.

ADOPTÉ

AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE EN VERTU DU DEUXIÈME ALINÉA DE L'ARTICLE 92.1 DE LA L.C.M.- 9480-8409 QUÉBEC INC – TIM HORTONS & DÉPANNEUR VOISIN

CONSIDÉRANT QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipale, toute municipalité peut accorder une aide à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble situé sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de cette Loi est de permettre aux municipalités de favoriser le maintien ou l'établissement de commerces et de services de proximité pour desservir leurs citoyens, particulièrement lorsqu'elles sont peu peuplées, rurales, éloignées ou dévitalisées ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Huntingdon considère qu'il est dans l'intérêt public que des moyens soient mis en place afin d'inciter des entreprises à s'établir sur le territoire de la municipalité dans l'objectif de stimuler l'activité économique, de créer de nouveaux emplois et d'augmenter la richesse foncière de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 9480-8409 Quebec Inc. a présenté une demande d'aide financière dans le cadre de la construction et l'implantation d'un restaurant Tim Hortons et d'un dépanneur Voisin avec poste d'essence sur le lot 5 491 616 situé sur le Chemin Ridge.

26-06-01-7342

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité à la majorité**

Monsieur Luc Pilon enregistre son vote contre. Selon lui, le demandeur n'a pas démontré la nécessité d'une aide financière.

La directrice générale précise qu'il s'agit d'un incitatif au développement économique initié par la Ville de Huntingdon dans le but d'augmenter la richesse foncière, de créer des emplois et de générer de nouveaux revenus de taxes pour les années futures. L'obligation du demandeur était d'implanter une nouvelle entreprise et de construire un nouvel immeuble et non de démontrer un besoin relatif à un manque de financement pour la réalisation de son projet.

QUE le Conseil accorde à l'entreprise 9480-8409 Quebec Inc. une aide financière en vertu du deuxième alinéa de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales selon les termes et les conditions stipulées au protocole d'entente à cet effet;

QUE le maire, monsieur André Brunette et la greffière par intérim, madame Claudine Beaudin, soient autorisés à signer le protocole d'entente à cet effet;

QUE la dépense relative à cette aide financière soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02 621 10 996.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE EN VERTU DU DEUXIÈME ALINÉA DE L'ARTICLE 92.1 DE LA L.C.M.- 9480-8409 QUÉBEC INC – PHARMACIE UNIPRIX

CONSIDÉRANT QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipale, toute municipalité peut

accorder une aide à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble situé sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de cette Loi est de permettre aux municipalités de favoriser le maintien ou l'établissement de commerces et de services de proximité pour desservir leurs citoyens, particulièrement lorsqu'elles sont peu peuplées, rurales, éloignées ou dévitalisées ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Huntingdon considère qu'il est dans l'intérêt public que des moyens soient mis en place afin d'inciter des entreprises à s'établir sur le territoire de la municipalité dans l'objectif de stimuler l'activité économique, de créer de nouveaux emplois et d'augmenter la richesse foncière de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 9480-8409 Quebec Inc. a présenté une demande d'aide financière dans le cadre de la construction et l'implantation d'une pharmacie Uniprix, un magasin Chico et un Consignation sur le lot 3 230 156 situé sur la rue F.-Cleyn.

26-06-01-7343

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à la majorité**

Monsieur Luc Pilon enregistre son vote contre. Selon lui, le demandeur n'a pas démontré la nécessité d'une aide financière.

La directrice générale précise qu'il s'agit d'un incitatif au développement économique initié par la Ville de Huntingdon dans le but d'augmenter la richesse foncière, de créer des emplois et de générer de nouveaux revenus de taxes pour les années futures. L'obligation du demandeur était d'implanter une nouvelle entreprise et de construire un nouvel immeuble et non de démontrer un besoin relatif à un manque de financement pour la réalisation de son projet.

QUE le Conseil accorde à l'entreprise 9480-8409 Quebec Inc. une aide financière en vertu du deuxième alinéa de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales selon les termes et les conditions stipulées au protocole d'entente à cet effet;

QUE le maire, monsieur André Brunette et la greffière par intérim, madame Claudine Beaudin, soient autorisés à signer le protocole d'entente à cet effet;

QUE la dépense relative à cette aide financière soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02 621 10 996.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

AUTORISATION – ACQUISITION REMORQUE ET RÉSERVOIR D'EAU – SOUMISSION INSTA-MIX

CONSIDÉRANT le besoin d'acquérir un réservoir à eau haute pression monté sur remorque afin de soutenir les opérations du service des travaux publics, notamment pour les travaux d'entretien et d'embellissement du territoire municipal;

CONSIDÉRANT la soumission no 3381 déposée par la compagnie Insta-Mix (9018-7980 Québec inc.) au montant de 15 868.00 \$, plus les taxes applicables pour l'acquisition d'un réservoir à eau haute-pression de 500 gallons sur remorque 2 essieux, année 2026 de marque MULTQUIP WTE5HP;

26-06-01-7344

**Il est proposé par monsieur Luc Pilon
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un réservoir à eau haute pression sur remorque auprès de la compagnie Insta-Mix (9018-7980 Québec inc.), au montant de 15 868.00 \$ plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit financée à même le surplus accumulé, au poste budgétaire 22-320-00-726.

ADOPTÉ

AUTORISATION – INSTALLATION CLÔTURE AU GARAGE MUNICIPAL – SOUMISSION « LES AS DE LA CLÔTURE »

CONSIDÉRANT le besoin de remplacer une section de clôture au garage municipal, situé au 56, rue F. Cleyne;

CONSIDÉRANT la soumission déposée par Les As de la clôture au montant de 4 173.00 \$, plus les taxes applicables;

26-06-01-7345

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil municipal autorise le remplacement de la clôture auprès de la compagnie Les As de la clôture au montant de 4 173.00 \$, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit financée à même le surplus accumulé, au poste budgétaire 22-320-00-722.

ADOPTÉ

AUTORISATION – TRAVAUX DE RÉFECTION D'UN MUR 72, RUE DALHOUSIE – CONSTRUCTION JACQUES THÉORÊT

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire procéder au remplacement d'une partie de section du revêtement extérieur ainsi que des fenêtres et des portes de la section de la bâtisse située au 72, rue Dalhousie;

CONSIDÉRANT la soumission de Construction Jacques Théorêt inc. pour l'exécution des travaux, au coût de 58 875 \$, plus les taxes applicables;

26-06-01-7346

**Il est proposé par monsieur Luc Pilon
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil municipal autorise les travaux de réparation pour le 72, rue Dalhousie auprès de la compagnie Construction Jacques Théorêt inc. au montant de 58 875 \$, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit financée à même le surplus accumulé, au poste budgétaire 22-621-15-722.

ADOPTÉ

AUTORISATION – MANDAT À LA COMPAGNIE GC BRIEAU – GESTION INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT que depuis 1995, la Ville de Huntingdon a confié son service de gestion informatique à la compagnie SH Informatique Inc. et que celle-ci fermera ses portes incessamment;

CONSIDÉRANT que la compagnie GC Brieau accompagne plusieurs organisations municipales et parapubliques au Québec dans la prise en charge complète de leurs environnements TI, incluant :

- la gestion et la maintenance des postes de travail, serveurs, équipements réseau et imprimantes;
- la surveillance proactive des systèmes;
- la cybersécurité (protection, mises à jour, sauvegardes);
- la gestion des licences;
- le soutien technique aux utilisateurs.

CONSIDÉRANT QU'un mandat pour la migration et la transition des données et des accès est requis lors d'un changement de ce type de service.

26-06-01-7347

**Il est proposé par monsieur Rémi Ribidoux
Appuyé par monsieur Éric Charbonneau
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à octroyer un contrat pour la migration et la transition des données et des accès pour la gestion informatique de la municipalité lequel est évalué à environ 4 000 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée à même le budget, au poste budgétaire 02-130-00-414.

ADOPTÉ

30 ADMINISTRATION ET FINANCES

APPROBATION DU RAPPORT RÉVISÉ DU BUDGET 2026 DE L'OFFICE D'HABITATION DU HAUT-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE le rapport révisé d'approbation du budget de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent pour l'année 2026 prévoit un déficit de 715 409 \$ pour l'organisme, ce qui représente une contribution au déficit de 59 105 \$ pour l'ensemble des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2026 de l'OH du Haut-Saint-Laurent prévoit une contribution financière de la Ville de Huntingdon établie à 10 % du déficit des ensembles immobiliers de son territoire, soit les montants de 7 750 \$ et 9 596 \$, pour un total de 17 346 \$;

CONSIDÉRANT QUE la ville a déjà versé une somme de 17 346 \$ en janvier 2026 pour ledit budget 2026.

26-06-01-7348

**Il est proposé par monsieur Luc Pilon
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon approuve le rapport révisé d'approbation du budget 2026 de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent, tel que présenté.

ADOPTÉ

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2025 DE L'OFFICE D'HABITATION DU HAUT-SAINT-LAURENT

Considérant que l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent a déposé ses états financiers audités par la firme externe Séguin & Haché, SENC pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 ;

Considérant que le déficit considéré aux fins du calcul des contributions pour les ensembles immobiliers d’habitation à loyer modique (HLM) de Huntingdon est de :

No ensemble immobilier	Déficit 2025	SHQ	Municipalité Huntingdon
1733	(112 438 \$)	(101 194 \$)	(11 244 \$)
2996	(108 260 \$)	(97 434 \$)	(10 826 \$)
Total	(220 698 \$)	(198 628 \$)	(22 070 \$)

Considérant que le solde des contributions pour la Ville de Huntingdon apparaissant au bilan de l’Office d’habitation au 31 décembre 2025 représente les montants suivants :

No ensemble immobilier	Solde des contributions Huntingdon	
1733	3 686.94 \$	À recevoir
2996	9 613.53 \$	À recevoir
Total	13 300.47 \$	À recevoir

Considérant que le solde des contributions à payer du programme de supplément au loyer (Accès-Logis) dû par la Ville de Huntingdon pour les Habitations des Tisserandes s’élève à 1 395.15 \$ moins le chèque en circulation de 988.30 \$ relatif à la contribution de décembre 2025, soit un solde net à payer de 406.85 \$.

26-06-01-7349

Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Luc Pilon
Et résolu à l’unanimité

Que le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon approuve les états financiers 2025 de l’Office d’habitation du Haut-Saint-Laurent, tels que présentés.

Que le solde des contributions à payer au 31 décembre 2025 de 406.85 \$ pour le programme Accès-Logis soit payé à l’Office d’habitation du Haut-Saint-Laurent et que le solde de 13 300.47 \$ payé en trop pour la contribution des immeubles 1733 et 2996, soit affecté en paiement du déficit 2026.

Que la dépense soit financée à même le budget 2025 au poste 02-520-00-963 (HLM) pour un montant de 2 966.17 \$ et 02-520-10-963 (ACL) pour un montant de 509.38\$.

ADOPTÉ

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – CLUB FADOQ HUNTINGDON

CONSIDÉRANT QUE le club FADOQ Huntingdon demande une contribution financière pour la réalisation de leurs activités;

26-06-01-7350

Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l’unanimité

DE verser une contribution financière au montant de 275 \$ pour le Club de FADOQ Huntingdon;

Que la dépense soit imputé et financé à même le poste budgétaire 02-701-90-970.

ADOPTÉ

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE – MARCHÉ FERMIER – 24 JUIN
ET 1^{ER} JUILLET 2026**

CONSIDÉRANT la tenue du Marché Fermier les 24 juin et 1er juillet 2026;

CONSIDÉRANT QUE le Marché Fermier prévoit l'organisation d'activités spéciales dans le cadre des célébrations de la Fête nationale du Québec et de la fête du Canada lors de ces deux journées de marché;

26-06-01-7351

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Luc Pilon
Et résolu à l'unanimité**

D'ACCORDER une contribution financière de 250 \$ au Marché Fermier afin de soutenir les festivités prévues les 24 juin et 1er juillet 2026;

ET de faire don de 20 chandails à l'effigie de la Ville de Huntingdon, lesquels pourront être remis à titre de prix de participation ou tirés au sort lors de ces deux journées de marché.

QUE la dépense soit imputé et financé à même le poste budgétaire 02-701-90-970.

ADOPTÉ

40 RÈGLEMENTATION

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1005-2026 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT NUMÉRO 512 ET LE PLAN DE ZONAGE**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement numéro 512 et le plan de zonage afin d'agrandir la zone habitation (HB-12) à même la zone habitation (HD-1) située sur la rue Dalhousie et la zone commerciale (CO-4) du chemin Ridge;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été adopté le 2 mars 2026;

CONSIDÉRANT QU'une séance de consultation publique et que le 2^e projet de règlement a été présenté et adopté le 17 mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE la fin de période d'enregistrement à un référendum a eu lieu le 14 mai 2026 sans signature;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement numéro 1005-2026 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

26-06-01-7352

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité**

D'ADOPTER le règlement numéro 1005-2026 afin d'agrandir la zone habitation (HB-12) à même la zone habitation (HD-1) située sur la rue Dalhousie et la zone commerciale (CO-4) du chemin Ridge.

ADOPTÉ

OFFICIALISATION MUNICIPALE D'UNE NOUVELLE VOIE DE CIRCULATION PRIVÉE – RUE ALTO

ATTENDU QUE le propriétaire d'un nouveau projet de résidence avec logements adaptés désire officialiser le nom d'une voie de circulation privée qui reliera ledit projet à la rue F.-Cleyn;

ATTENDU QUE cette nouvelle voie de circulation privée sera située à l'ouest de la rue F.-Cleyn entre la voie ferrée de CSX et la rue Kelly;

ATTENDU QUE ce nom possède le sens d'élévation et de hauteur et qu'il reprend partiellement le nom de la résidence de logements adaptés ALTO 45 qui est située à l'extrémité de ladite voie de communication;

ATTENDU QUE la municipalité désire que le nom de la « rue Alto » soit utilisé et diffusé aux différents services publics tels que Poste Canada, Directeur général des élections, Service des incendies et Sûreté du Québec, Service de l'évaluation municipal, etc.;

26-06-01-7353

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise l'officialisation du nom « rue Alto » à la nouvelle voie de circulation privée située à l'ouest de la rue F.-Cleyn entre la voie ferrée de CSX et la rue Kelly.

ADOPTÉ

50 GESTION DU PERSONNEL

EMBAUCHE INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT – REMPLACEMENT CONGÉ DE MATERNITÉ

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite combler le poste d'inspectrice en bâtiment et en environnement afin d'assurer le remplacement de l'employée durant son congé de maternité;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste en fonction de nos besoins;

CONSIDÉRANT qu'à la suite des entrevues passées et les recommandations du comité de sélection;

26-06-01-7354

**Il est proposé par monsieur Éric Charbonneau
Appuyé par monsieur Luc Pilon
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de madame Vicky Laurin au poste d'inspectrice en bâtiment et en environnement à compter du 15 juin 2026, et ce, selon les termes et conditions établis à la convention collective des travailleurs de la Ville de Huntingdon.

QUE l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires en lien avec le poste.

ADOPTÉ

EMBAUCHE MME REBECCA ALLEN ARCAND – POMPIÈRE AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE Madame Rebecca Allen Arcand a déposé sa candidature à titre de pompière pour le service de la Sécurité incendie de la Ville;

Considérant la recommandation du directeur du Service de la Sécurité incendie, monsieur Marc Voyer;

26-06-01-7355

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité**

DE nommer Madame Rebecca Allen Arcand à titre de pompière au sein du Service de la Sécurité incendie de la Ville de Huntingdon;

QUE la période de probation d'une année, requise pour les nouveaux pompiers, soit réalisée sous la supervision du directeur du service des incendies, lequel devra fournir au Conseil municipal une évaluation au terme de cette période;

QUE l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires en lien avec le poste.

ADOPTÉ

60 VARIA

APPUI VISANT L'ANALYSE ET L'IMPLANTATION DE SOLUTIONS POUR LES SERVICES DE GARDE PRÉCÉDANT LA RENTRÉE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE les camps de jour municipaux se terminent généralement aux alentours du 15 août, notamment en raison du retour aux études collégiales d'une grande partie des monitrices et moniteurs;

CONSIDÉRANT QUE la rentrée scolaire au primaire a lieu généralement autour du 1er septembre et que les services de garde en milieu scolaire ne sont pas disponibles avant le début de l'année scolaire;

CONSIDÉRANT QU'il en résulte, pour plusieurs familles, une période d'environ deux semaines à la fin de l'été sans accès à des services de garde abordables et structurés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité reçoit de nombreuses demandes et préoccupations de parents relativement à l'absence de service de garde durant cette période;

CONSIDÉRANT QUE certains camps spécialisés peuvent être offerts à la fin août, mais qu'ils sont souvent à des coûts plus élevés que les camps de jour municipaux ou les services de garde scolaires, limitant l'accessibilité pour plusieurs familles;

CONSIDÉRANT QUE toutes les familles ne disposent pas de la flexibilité nécessaire pour assurer la garde des enfants à domicile durant cette période;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont une capacité d'action limitée sans collaboration intersectorielle, notamment avec le réseau d'éducation et les instances gouvernementales;

CONSIDÉRANT QU'une démarche concertée pourrait permettre d'identifier et de mettre en place des solutions réalistes, sécuritaires et financièrement accessibles pour les familles;

26-06-01-7356

**Il est proposé par monsieur Luc Pilon
Appuyé par monsieur Éric Charbonneau
Et résolu à l'unanimité**

QUE la Ville de Huntingdon demande au réseau Québécois des municipalités de porter ce dossier à l'attention des instances concernées et d'appuyer une démarche de représentation visant l'analyse et l'implantation de solutions pour la période de garde précédent la rentrée scolaire.

QUE la Ville de Huntingdon demande au gouvernement du Québec, notamment au ministère de l'Éducation, de mettre en place une table de travail ou tout mécanisme de concertation avec les municipalités, les centres de services scolaires et les partenaires du milieu afin :

- D'évaluer l'ampleur du besoin sur le territoire;
- D'identifier des scénarios concrets de services de garde accessibles pour la fin août;
- De proposer des mesures facilitant le recrutement et la disponibilité du personnel d'animation/encadrement;
- D'évaluer les impacts financiers et de prévoir, au besoin, un financement dédié ou des mesures d'appui.

QUE la Ville de Huntingdon invite les municipalités à adopter une résolution similaire afin de démontrer l'ampleur et l'urgence du besoin.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à :

- La première ministre du Québec;
- La ministre de l'Éducation du Québec;
- Le ministre des Affaires municipale et de l'Habitation;
- La députée provinciale de la circonscription d'Huntingdon;
- La Fédération québécoise des municipalités;
- L'Union des municipalités du Québec;
- La MRC du Haut-Saint-Laurent et les municipalités de la MRC;
- Le centre de services scolaires de la Vallée des Tisserands;
- La Commission scolaire New Frontiers.

ADOPTÉ

70 RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

Madame Andrea Geary informe que la saison du Marché Fermier est commencée. Les personnes intéressées à participer au Marché de Noël ont jusqu'au 14 juin pour soumettre leur inscription.

Monsieur Éric Charbonneau souligne que la saison de soccer va débiter cette semaine.

Monsieur Luc Pilon indique que les états financiers de l'Office du Haut-Saint-Laurent ont été déposés et approuvés.

Monsieur Rémi Robidoux informe avoir assisté à la dernière séance du comité de l'Aréna de Huntingdon.

G) LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

26-06-01-7357

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Éric Charbonneau
Et résolu à l'unanimité**

QUE la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026 soit levée à 20 h 05.

ADOPTÉ

(Original signé)

André Brunette
Maire

(Original signé)

Claudine Beaudin
Greffière par intérim